



Genève, le 28 mars 2018

Le Conseil d'Etat

1322-2018

Département fédéral de la défense, de
la protection de la population et des
sports
Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Palais fédéral Est
3003 Berne

**Concerne : Consultation des gouvernements cantonaux au sujet des contributions
de la Confédération aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver
"Sion 2026"**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par la lettre du 8 décembre 2017, vous avez ouvert la consultation des gouvernements cantonaux au sujet des contributions de la Confédération aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver "Sion 2026". Nous avons pris connaissance avec intérêt de ce projet et nous vous remercions de nous avoir invités à donner notre avis.

Nous prenons acte des résultats de l'étude de faisabilité technique du projet d'organisation des Jeux olympiques justifiant un soutien financier de la part de la Confédération tant pour la phase de candidature que pour la réalisation de cette manifestation.

La position de principe du canton de Genève par rapport à l'organisation de Jeux olympiques et paralympiques d'hiver en Suisse rejoint celle de la Confédération établie dans le rapport détaillé et est donc favorable à une candidature de la Ville de Sion en 2026.

A la lecture de ce rapport, nous avons identifié deux domaines dans lesquels le canton de Genève serait fortement impacté par l'organisation de cet événement : le domaine de l'hospitalité et celui de la sécurité.

En effet, selon le rapport détaillé, cette manifestation internationale attirerait environ 2'800 athlètes, 10'000 représentants des médias et 400'000 spectateurs venus du monde entier. La parfaite maîtrise de Genève-Aéroport quant à la gestion du trafic aérien supplémentaire relevé dans le rapport permet certainement d'envisager leur accueil de manière optimale. Il convient néanmoins de relever certains éléments d'attention.

Une coïncidence de dates avec le World Economic Forum augmenterait en effet la pression sur l'aéroport de Genève. Une coordination avec les aéroports de Sion et Belp devrait être planifiée dans le concept de transport afin de fluidifier l'ensemble des arrivées et départs, quel que soit le scénario final.

Intégrés au concept de transport, les axes Genève-Lausanne-Berne et Genève-Lausanne-Brigue se doivent de répondre aux sollicitations les plus intenses. Que ce soit au niveau du rail ou celui de la route, les réseaux devront subir d'importants renforcements afin d'assurer une fluidité maximale. L'axe routier Genève-Lausanne est aujourd'hui saturé et il apparaît évident que l'intensité induite par les Jeux olympiques ne peut pas, en l'état, y être absorbée.

Le deuxième domaine d'impact pour Genève si les Jeux s'organisent se situe sur le plan de la sécurité. Ce point constitue un élément majeur pour l'organisation des Jeux olympiques. À l'image des grandes manifestations déjà organisées en Suisse, le canton de Genève sera certainement appelé à intégrer le contingent policier concordataire et une coordination supra-cantonale en vue de l'organisation des jeux et ce, en sus de l'augmentation des mesures de sécurité liée aux éléments listés ci-dessus dans le contexte de l'accueil (aéroport, route, rail, etc.).

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

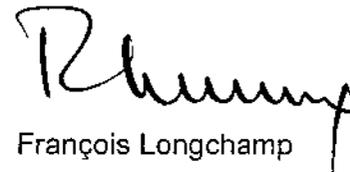
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Anja Wyden Guelpa

Le président :



François Longchamp